

REUNION PUBLIQUE n° 1 du 12 JANVIER 2026

Port de Cherbourg – Extension du quai des Flamands nord

Consultation parallélisée du jeudi 8 janvier à 9h00 au mercredi 8 avril 2026 à 17h00

Commissaire-enquêteur : Alain RENOUF, par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Caen du 27 novembre 2025

Demandeur : Syndicat Mixte des Ports de Normandie
dans le cadre du projet d'adaptation du port de Cherbourg aux Énergies Marines Renouvelables

NOTA : une seconde réunion publique aura lieu avant la clôture de la consultation, dans cette même salle, le mercredi 25 mars 2026 à 18h00

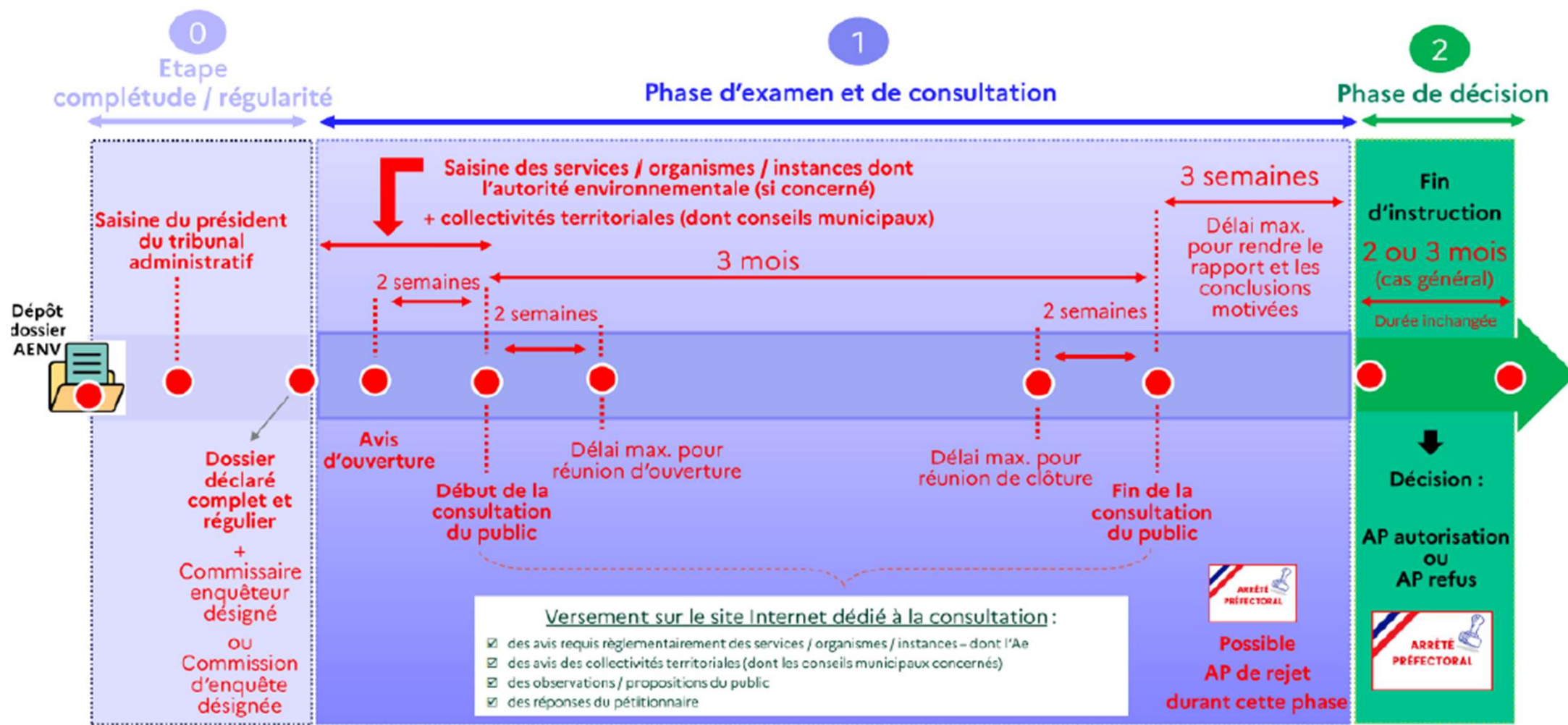


Réforme de la procédure d'autorisation environnementale

en application de la loi industrie verte du 23 octobre 2023

La loi Industrie Verte, entrée en vigueur le 18 novembre 2024, marque un tournant décisif dans la transformation de l'industrie française en vue de réduire son empreinte écologique, de favoriser l'innovation durable. Elle devient ainsi un levier essentiel pour garantir la transparence et la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales.

L'un des aspects fondamentaux de cette loi réside dans la mise en place de **consultations publiques** de durée prolongée (trois mois) permettant d'associer les citoyens et les experts à la réflexion sur les mesures à adopter.



L'avis d'ouverture, qui a lancé la consultation, est daté du 17 décembre 2025.

La consultation des services associés (commune, ARS, Autorité environnementale) est lancée depuis le 8 décembre 2025.

- Le principe majeur de la réforme est de concentrer les échanges sur un seul site, celui du registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.extension-quai-portdecherbourg.fr>

Y seront regroupés, au fur et à mesure de leur arrivée :

- Toutes les contributions déposées sur le registre ;
- Celles déposées sur le registre papier en mairie de Cherbourg ;
- Les courriels reçus sur l'adresse mail spécifique ;
- Les avis des services consultés ;
- Les réponses du porteur de projet à ces avis ;
- Les comptes-rendus des deux réunions publiques ;
- Ainsi que les éventuelles informations complémentaires produites par le porteur de projet.

Projet d'extension du quai des Flamands 0 au port de Cherbourg

Consulter le dossier



Pendant toute la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment l'étude d'impact, est consultable :

• Sur support papier

Mairie de Cherbourg-en-Cotentin – Bureau polyvalent (siège de la consultation)

10, place Napoléon – 50108 Cherbourg-en-Cotentin
Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

• Sur un poste informatique (sur rendez-vous)

Préfecture de la Manche – Saint-Lô
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

Du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30
02 33 75 47 80

• En ligne, sur le registre dématérialisé

<https://www.extension-quai-portdecherbourg.fr/>

Temps d'échanges avec le commissaire-enquêteur



Le tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Alain Renouf en qualité de commissaire-enquêteur.

Du 8 janvier au 8 avril 2026, participez à la consultation du public !

Deux réunions publiques sont organisées :



Réunion d'ouverture

Lundi 12 janvier 2026 – 18 h à 20 h

Gare maritime transmanche – Salon André-Michel

Réunion de clôture

Mercredi 25 mars 2026 – 18 h à 20 h

Gare maritime transmanche – Salon André-Michel

Des permanences auront également lieu en mairie de Cherbourg-en-Cotentin :

Lundi 19 janvier 2026 : 14 h 30 – 17 h 30

Vendredi 13 mars 2026 : 9 h – 12 h

Mercredi 8 avril 2026 : 14 h 30 – 17 h



Comment formuler ses observations ?

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre papier en mairie
- adressées par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur
- déposées sur le registre dématérialisé :
<https://www.extension-quai-portdecherbourg.fr/>
- envoyées par courriel à :
extensionquai-portdecherbourg@registre-dematerialise.fr

Port de Cherbourg - Extension Nord du quai des Flamands



Réunion publique du 12/01/2026

Sommaire

- Rappel du déroulé de la consultation du public
- Éléments de contexte
- Projet éolien Britannique
- Présentation du projet
- Phasage des travaux
- Montant des travaux - Planning de l'opération
- Enjeux Environnementaux
- Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase chantier
- Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase exploitation

Rappel du déroulé de la consultation du public

- Consultation du public du 8 janvier au 8 avril conduite par Mr Alain Renouf – commissaire enquêteur
- Dossier consultable :
 - En mairie de Cherbourg
 - A la préfecture de la Manche à St Lo
 - Sur le site internet du registre dématérialisé : www.extension-quai-portdecherbourg.fr
- 2 réunions publiques
 - **Réunion d'ouverture : 12 janvier**
 - Réunion de clôture : 25 mars
- 3 permanences du commissaire enquêteur en mairie de Cherbourg :
 - Lundi 19 janvier de 14h30 à 17h30
 - Vendredi 13 mars de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 8 avril de 14h30 à 17h00
- Le public est invité à donner son avis :
 - Sur un registre papier en mairie de Cherbourg
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Cherbourg, A l'attention de Alain Renouf, commissaire enquêteur (dossier adaptation du port de Cherbourg aux EMR) – 10 place Napoléon 50100 Cherbourg en Cotentin
 - Sur le registre dématérialisé
 - Par courriel : extension-quai-portdecherbourg@registre-dematerialise.fr
- Un rapport sera rédigé par le commissaire enquêteur, il sera rendu public à l'issue de cette consultation.



Éléments de contexte

Ports de Normandie est impliqué depuis plus de 10 ans dans les EMR :

- investissement de 100 M€ (quai lourd + extension de TP de 39 Ha)
- 80 Ha dédiés à cette filière
- accueil d'une usine de production de pales pour l'éolien en mer : 800 emplois permanents créés
- activité du port conventionnel multipliée par 7

Les EMR sont devenus un pilier de l'activité du port de Cherbourg au côté de l'activité Ferries.



Éléments de contexte

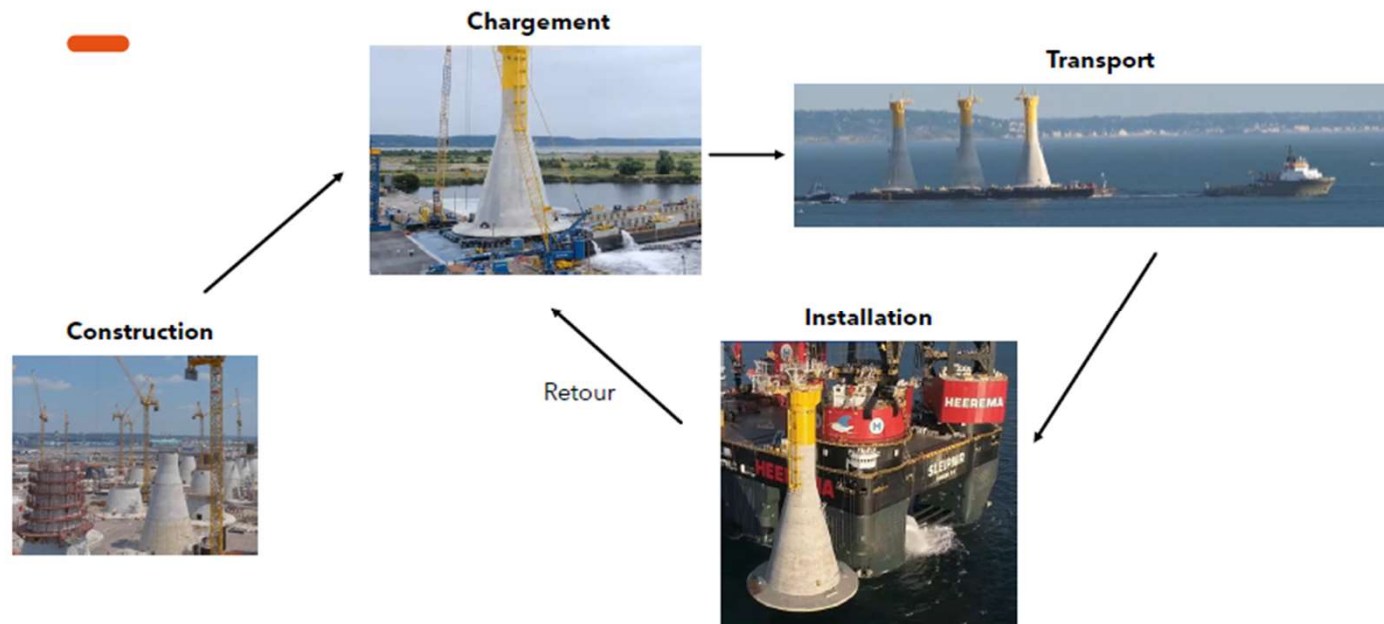
- Perspectives prometteuses tant pour l'éolien posé que flottant en France et à l'étranger
- Accroissement de la puissance, donc de la taille des machines
- Accélération du rythme des projets
- Pour conforter son positionnement le port de Cherbourg a besoin de :
 - Être capable de traiter l'éolien flottant (flotteurs)
 - Rétablir l'équilibre quai/foncier par la création d'un nouveau quai lourd
 - Disposer de deux quais lourds afin de pouvoir traiter des projets de façon indépendante
 - Se préparer à l'hydrolien

Projet éolien Britannique



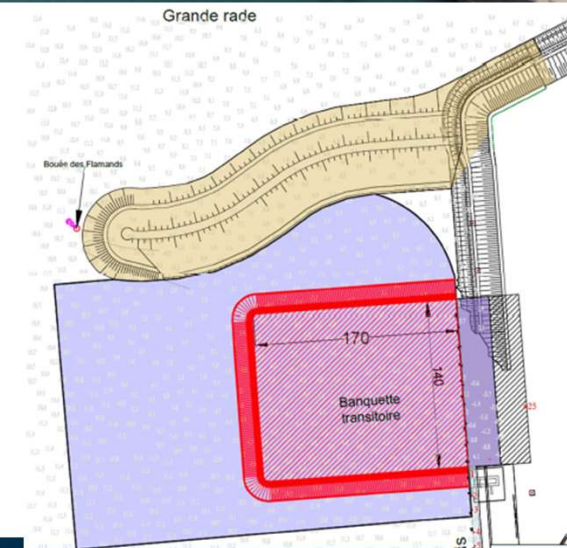
67 éoliennes posées en mer d'Irlande :

- Construction des embases gravitaires en béton (GBS)
- Transport par barges sur le site d'installation

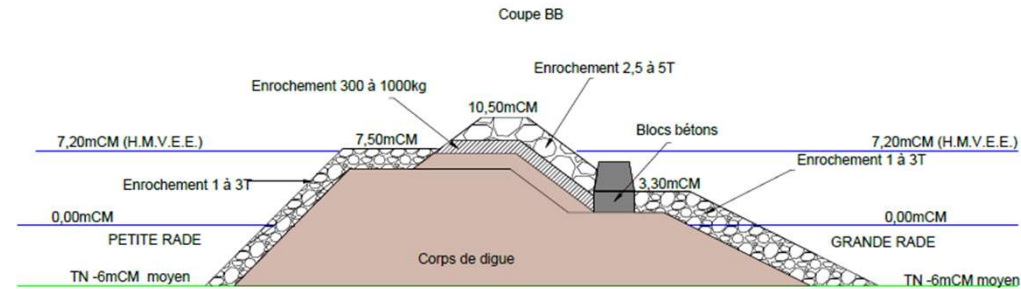
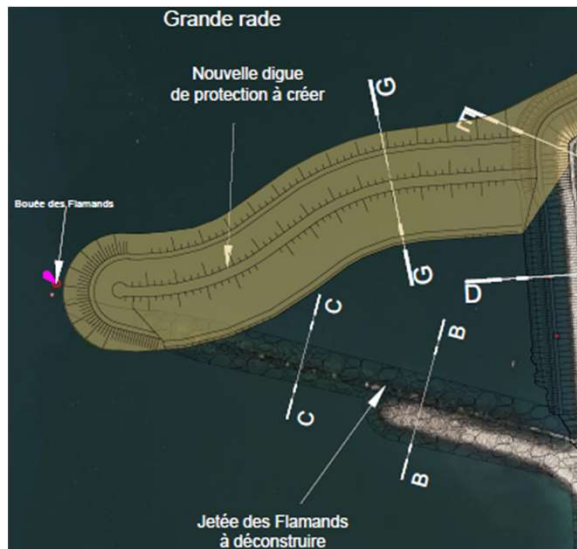


Extension Flamands zéro

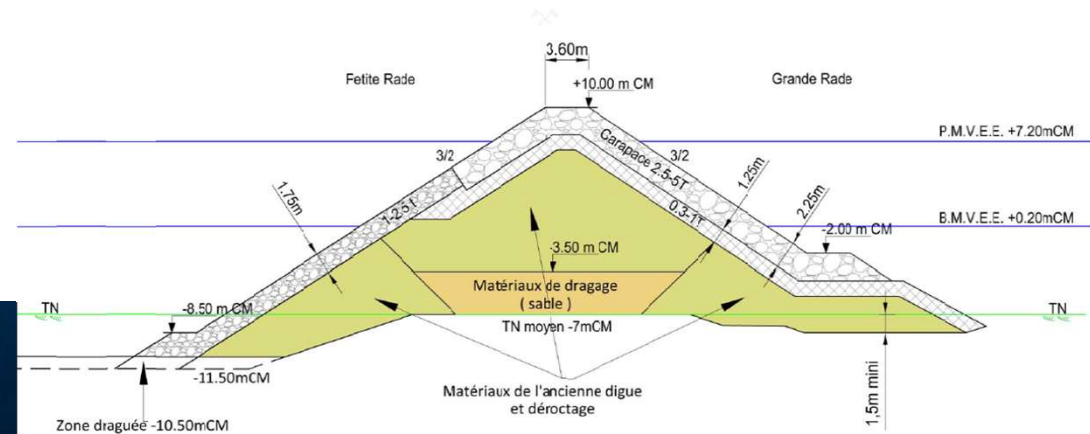
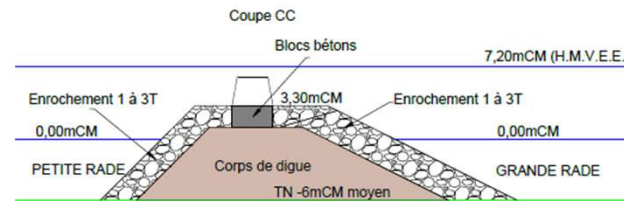
- Extension de quai de 140 ml minimum (160 ml maximum)
- 15t/m² de surcharge admissible minimum
- Déplacement de la digue Hersant => réutilisation au maximum des matériaux du site (remblais, enrochements)
- 2 phases de dragage (370 000 m³) :
 - Pré-minage de la souille et dragage des accès au quai + clapage : 85 000 m³
 - Dragage de la souille + clapage : 285 000 m³
- Construction et retrait d'une banquette en granulats pour l'échouage de barges par l'industriel pour le projet éolien britannique



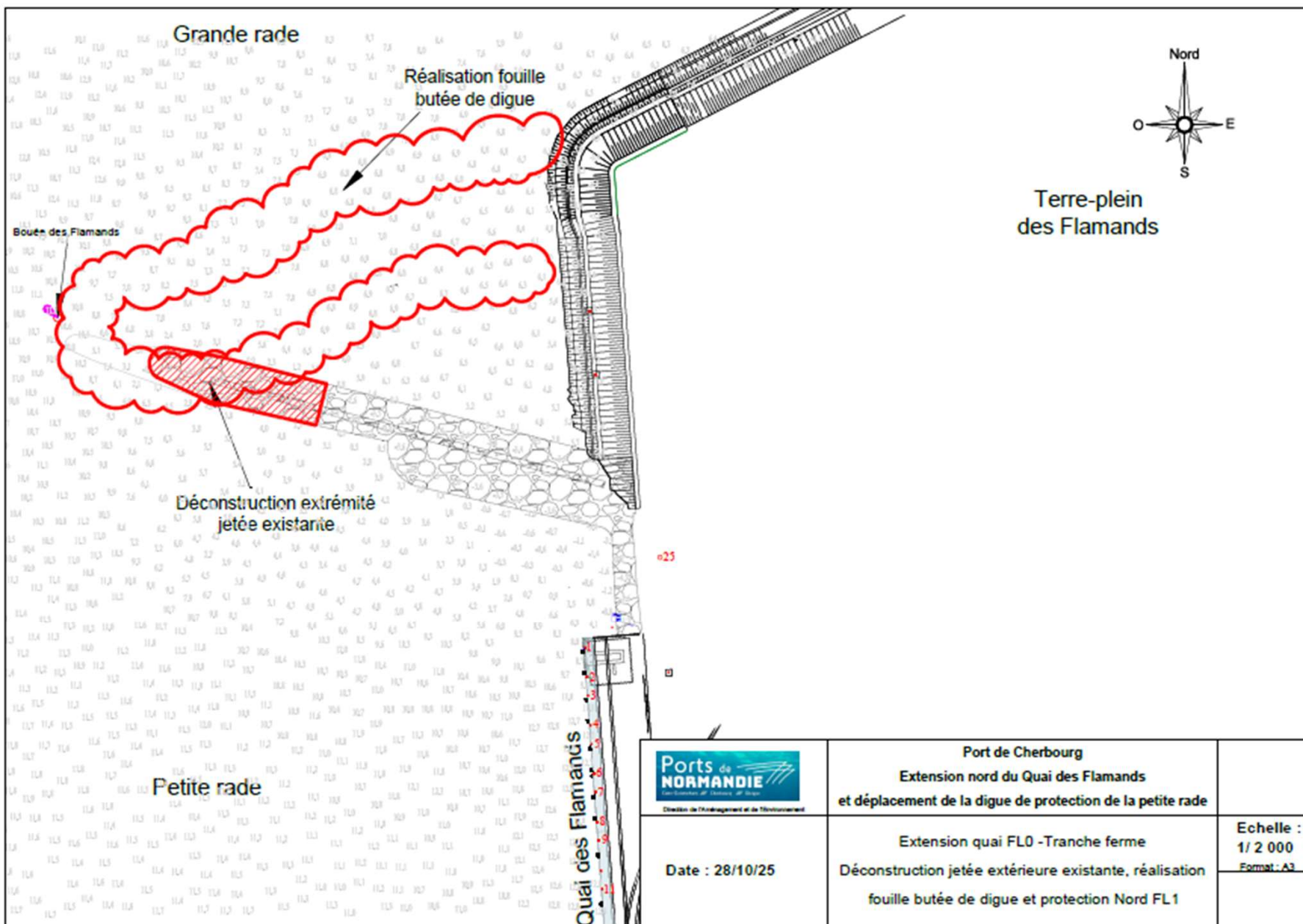
Vues en coupe digues

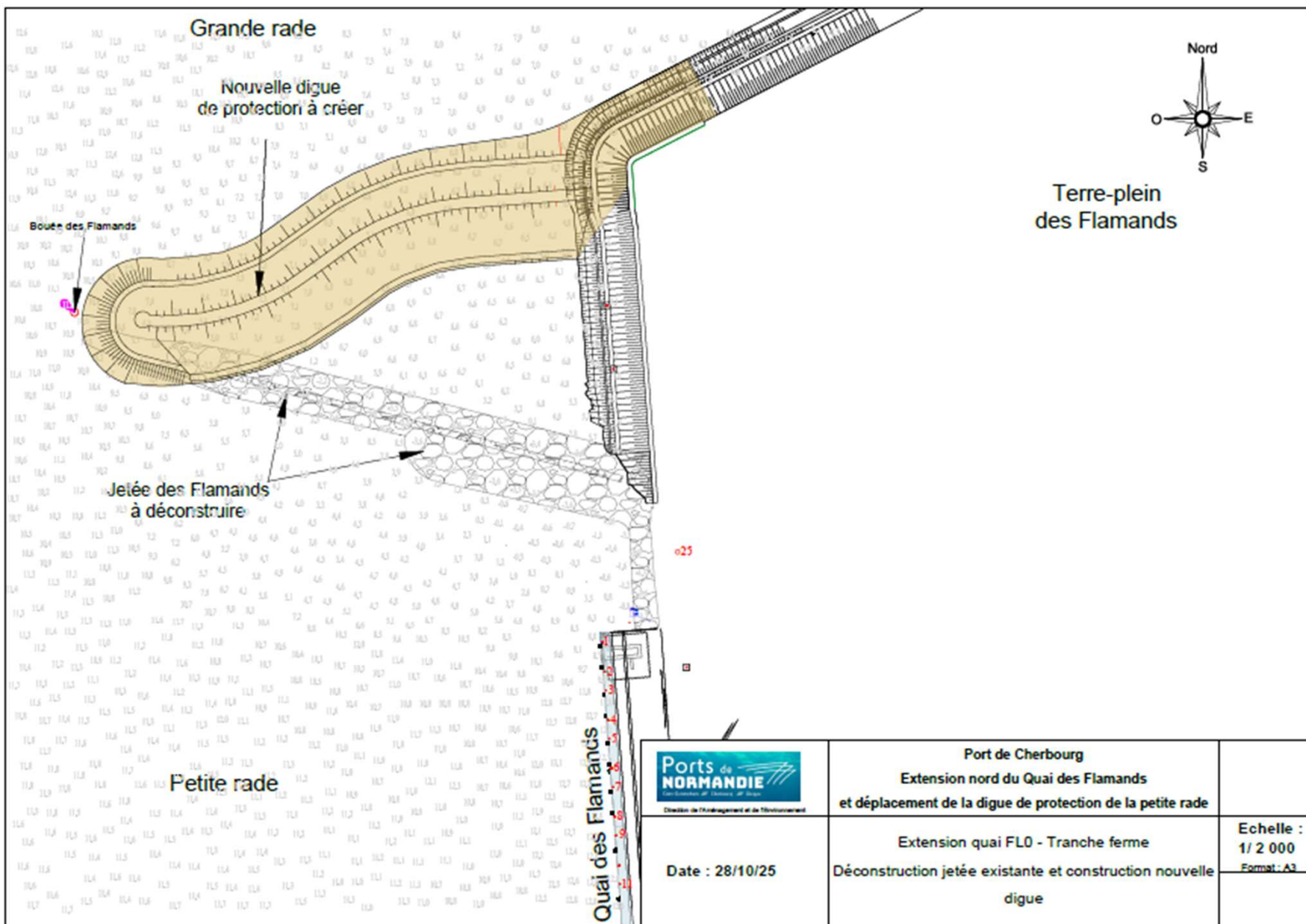


Jetée Hersant actuelle



Nouvelle jetée



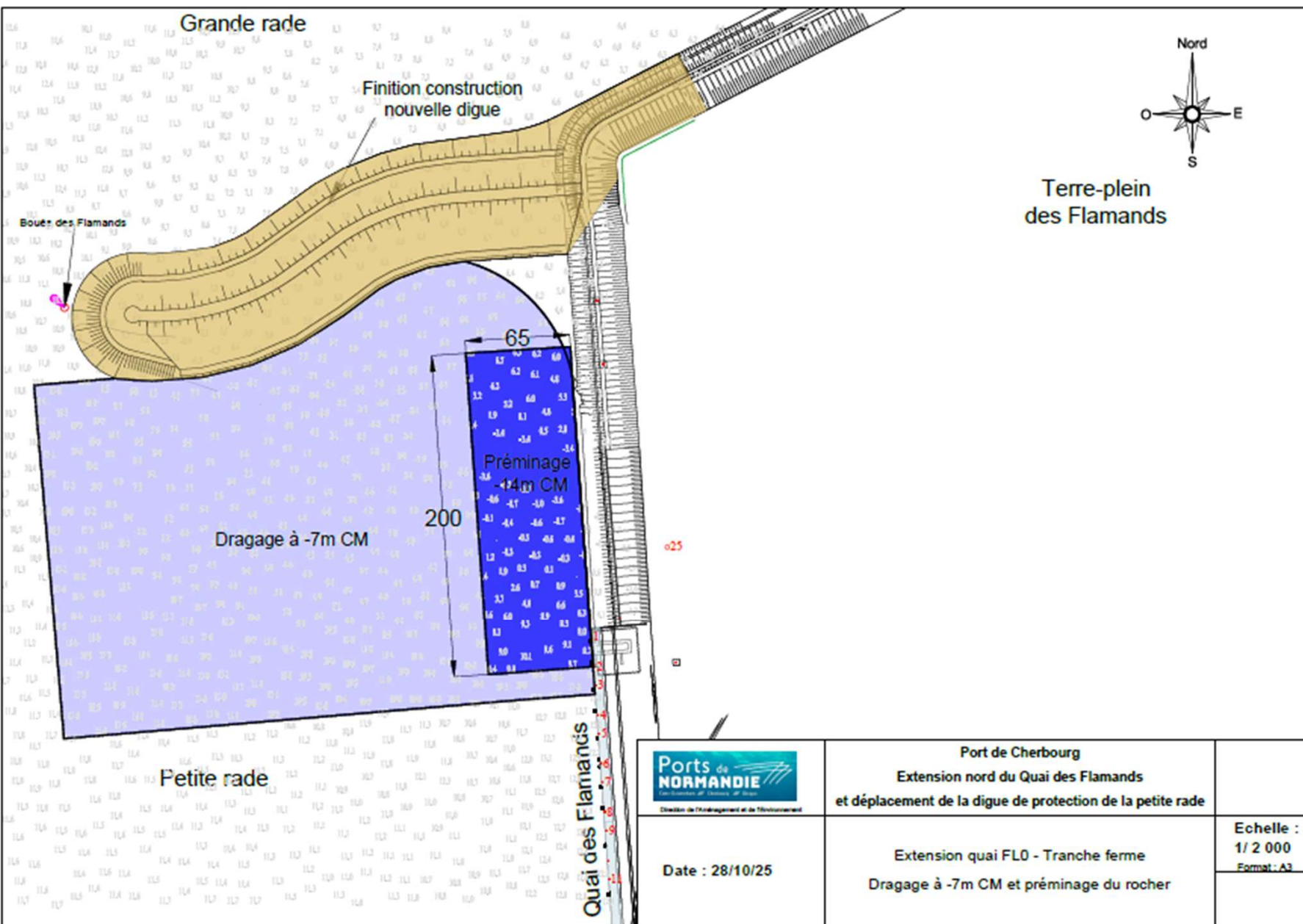


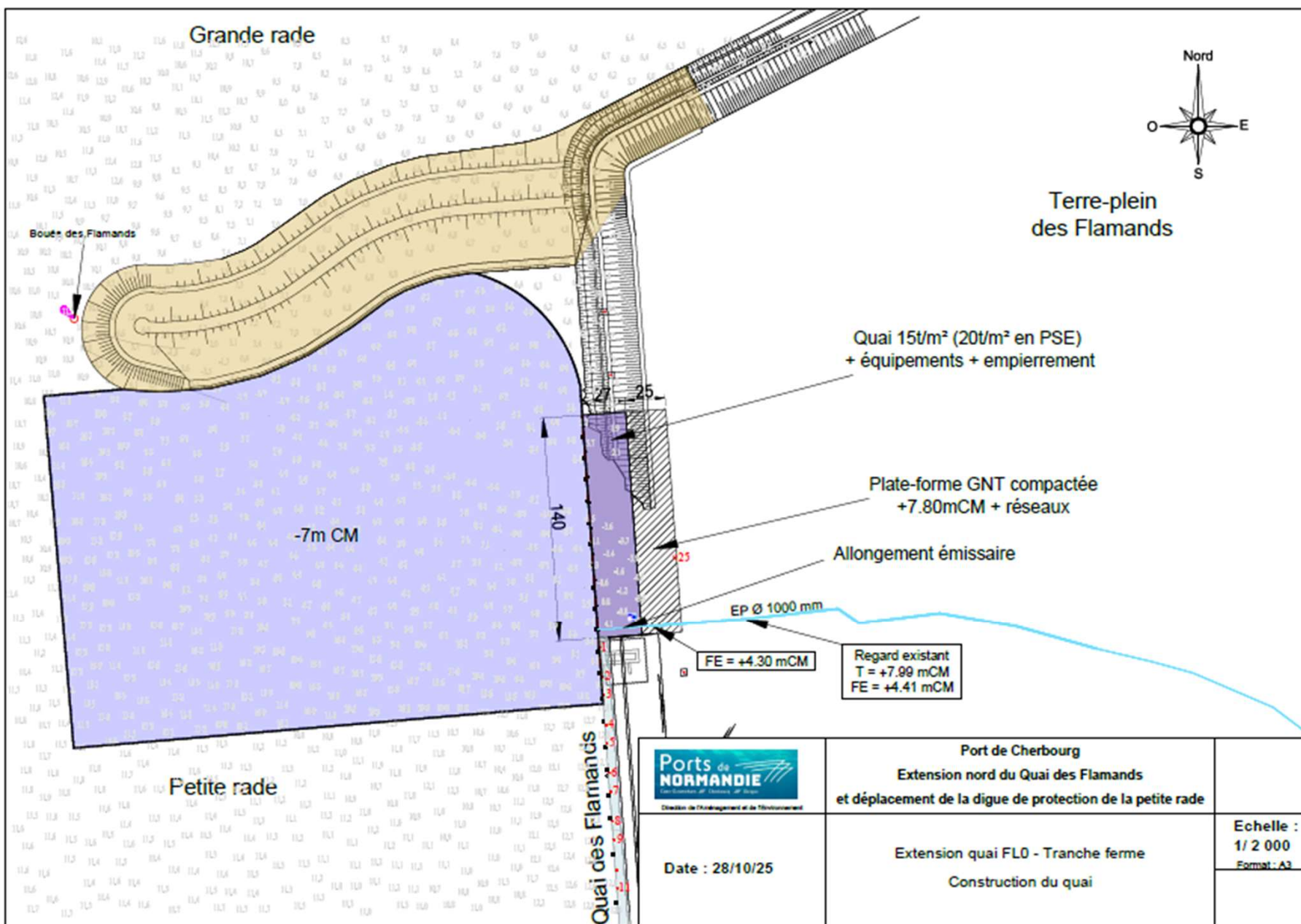
Date : 28/10/25

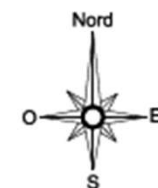
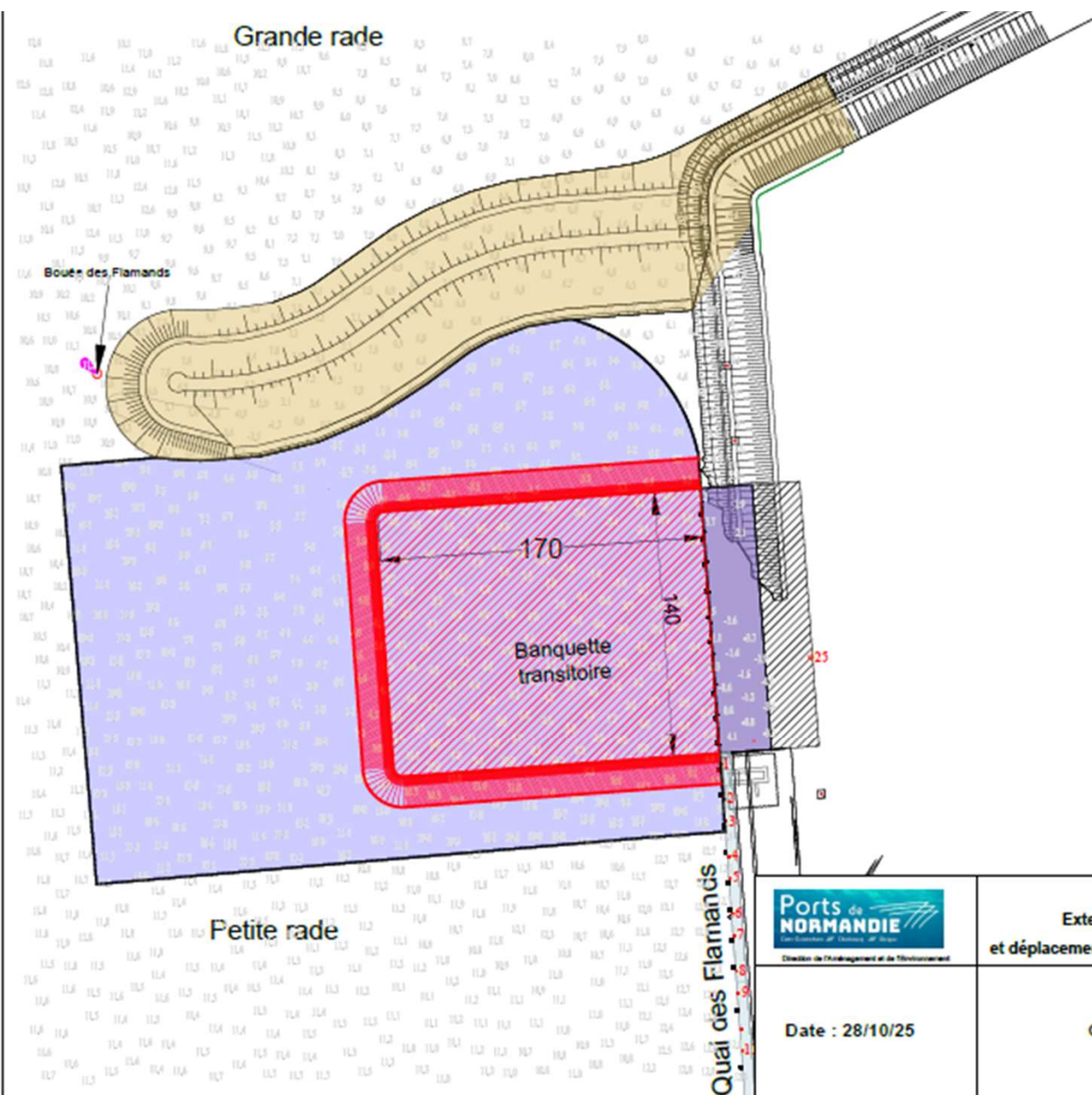
Port de Cherbourg
Extension nord du Quai des Flamands
et déplacement de la digue de protection de la petite rade

Extension quai FLO - Tranche ferme
Déconstruction jetée existante et construction nouvelle
digue

Echelle :
1/ 2 000
Format : A3







Terre-plein
des Flamands



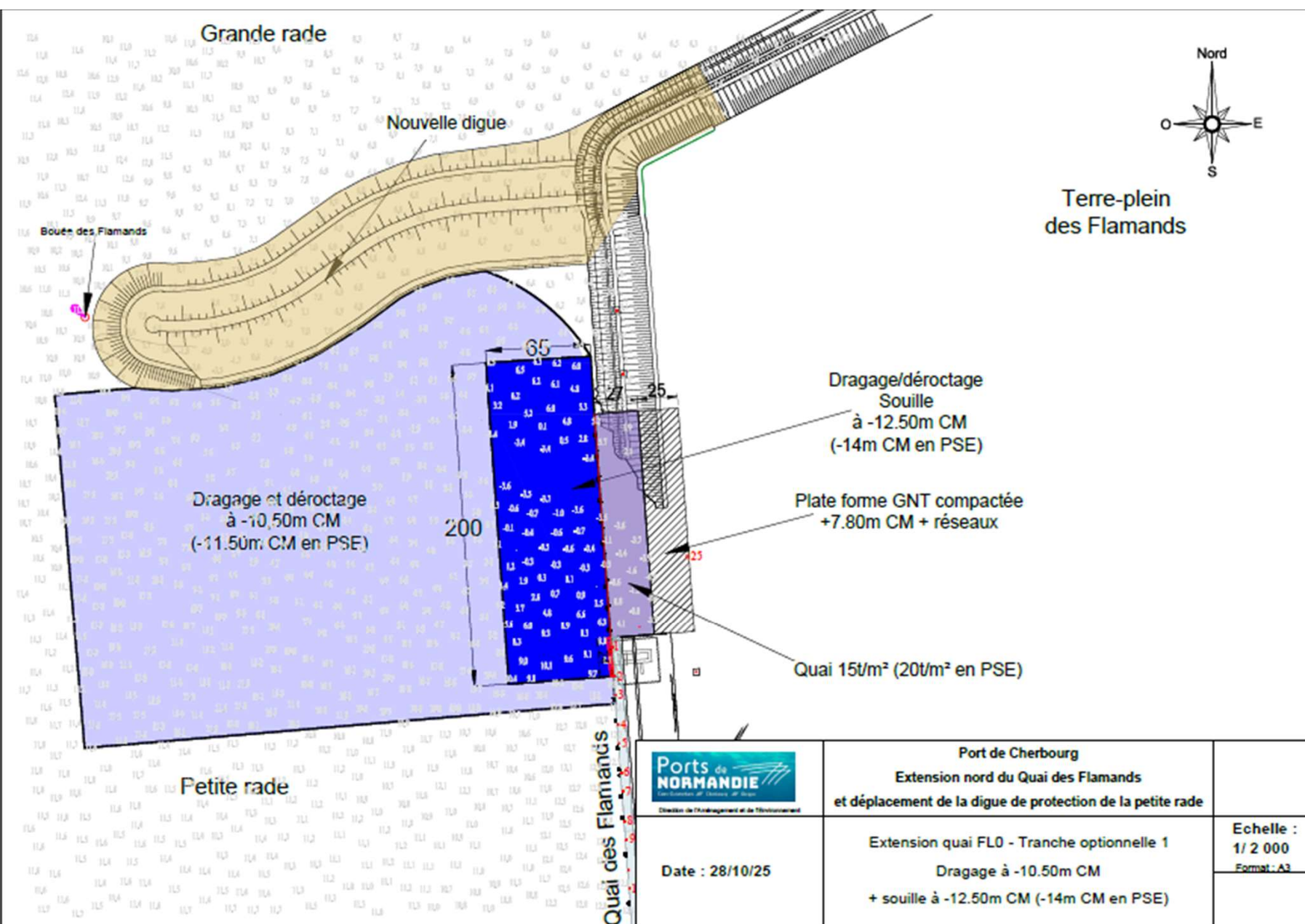
Date : 28/10/25

Port de Cherbourg
Extension nord du Quai des Flamands
et déplacement de la digue de protection de la petite rade

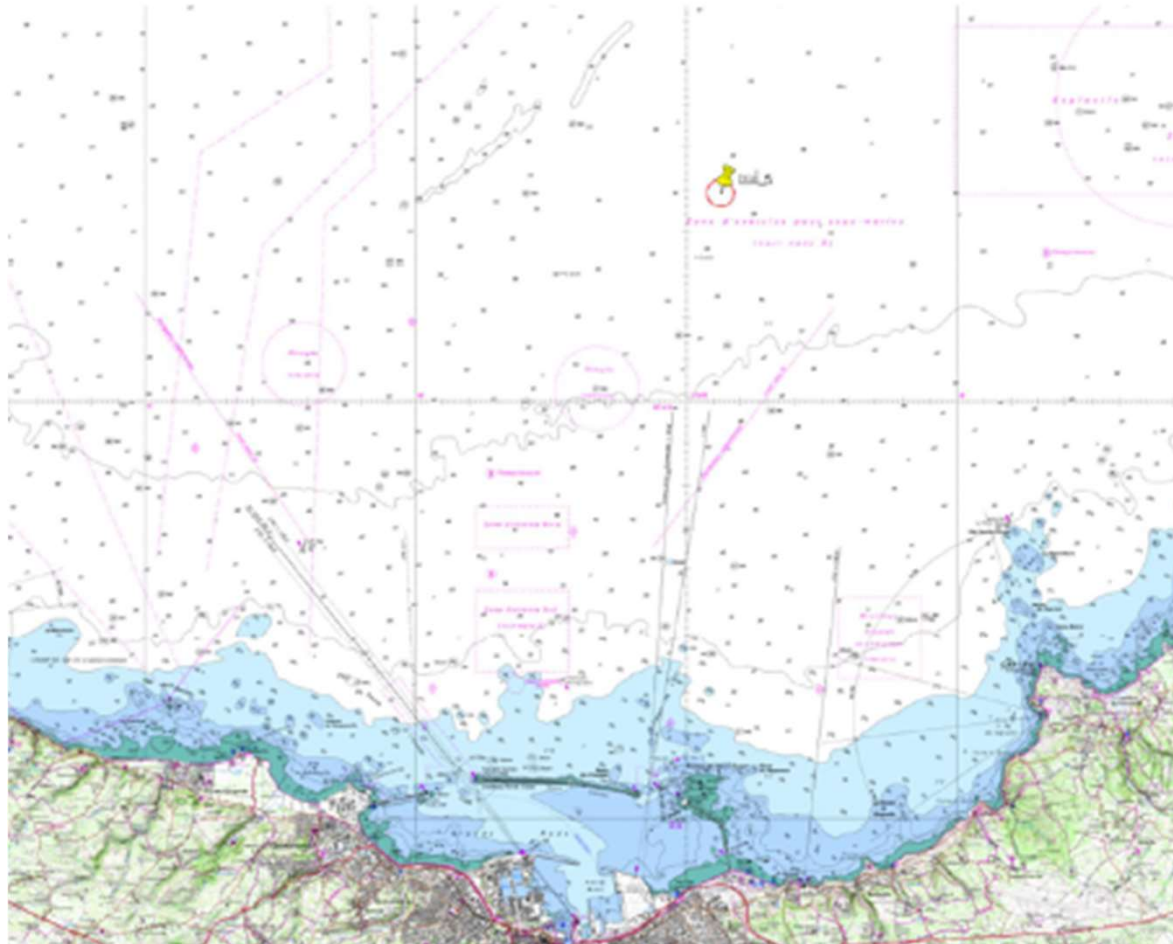
Extension quai FL0
Construction de la banquette
(hors marché)

Echelle :
1/ 2 000
Format : A3

Ports de NORMANDIE
Caen-Ouistreham // Cherbourg // Dieppe



Réutilisation de l'ancienne zone de clapage



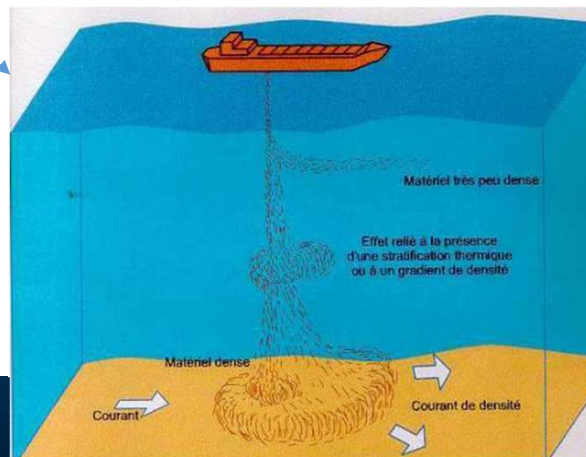
Montant des travaux et Planning Opération

- Montant des travaux : 30 M€
- 2025 - 2026 : instruction administrative
 - 5 juin au 11 juillet 2025 : Concertation préalable du public
 - Septembre 2025 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale
 - 25 novembre 2025 : dossier de demande d'autorisation déclaré complet par les services de l'Etat
 - 11 décembre 2025 : Grande Commission Nautique
 - **8 janvier au 8 avril 2026 : instruction administrative (DDTM, DREAL, ...) et consultation du public**
 - Été 2026 : arrêté préfectoral autorisant les travaux
- 2026 – 2027 : travaux quai
 - En cours : Appel d'offres
 - Été 2026 : Notification du marché
 - Automne 2026 – fin 2027 : 1^{ère} phase de travaux (extension de quai, déplacement digue, 1^{ère} phase de dragage)
- 2028 : travaux pour le champ éolien Britannique
 - Mise en œuvre de la banquette en granulats
- 2029 – 2030 : Exploitation et fin de travaux
 - Été 2029 : exploitation du quai pour le projet éolien britannique
 - Automne 2029 – début 2030 : retrait banquette et 2^{nde} phase de dragage

Enjeux Environnementaux

Mise à jour de l'Etat initial :

- Analyses physico chimiques sur les sédiments à draguer
- Etude sur les organismes benthiques (petits invertébrés vivant sur le fond de la mer)
- Modélisation des opérations de clapage en mer (panache turbide)



Enjeux Environnementaux

L'extension de ce quai a déjà fait l'objet d'une **autorisation environnementale** par arrêté de 2016.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré complet le 25 novembre 2025. Il fait état des enjeux suivants, déterminés à partir de l'état initial du site :

- Biodiversité et milieux naturels – enjeu fort
 - Espèces protégées (avifaune, mammifères marins) et zones fonctionnelles marines (nourriceries, habitats).
 - Présence de périmètres réglementaires sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, APB).
- Contexte socio-économique et usages – enjeu fort
 - Activité portuaire stratégique et présence d'une ferme salmonicole.
- Enjeux sanitaires, paysagers et techniques – enjeu modéré
 - Qualité de l'air, bruit, radiations (radon) et proximité d'ERP (écoles).
 - Intégration paysagère et prise en compte du patrimoine (Fort des Flamands).
 - Gestion des sédiments, contraintes géologiques et adaptation au changement climatique.

Les autres thématiques (odeurs, émissions lumineuses, habitats terrestres, zones humides, risques naturels, réseaux) présentent des enjeux faibles ou absents.

Enjeux Environnementaux

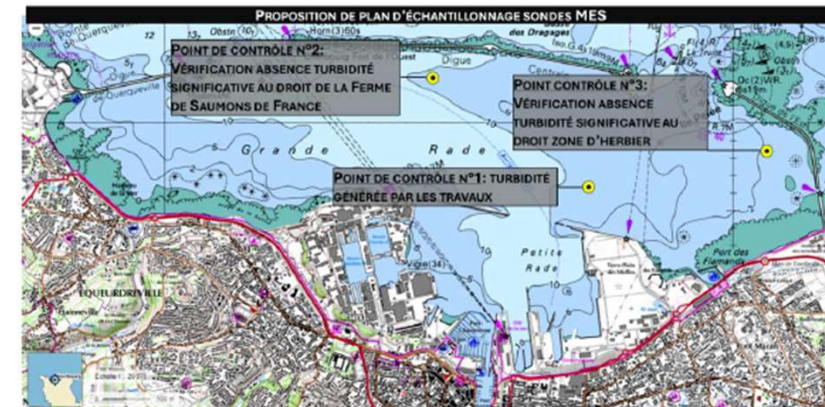
Principales incidences attendues :

De la même manière, une analyse des incidences du projet a été réalisée, en voici une synthèse :

- Biodiversité :
 - Incidence forte
 - Ichtyofaune :
 - Effet acoustique et turbidité liés au dragage
 - Fondations du quai FLO et digue recouvrent les communautés benthiques
 - Mammifères marins : Effet acoustique et turbidité liés au dragage
- Contexte socio-économique et usages :
 - Incidence forte
 - Activité portuaire : Création d'emplois.
 - Ferme salmonicole : Dérangement de manière temporaire
- Environnement physique :
 - Incidence modérée
 - Eaux superficielles :
 - En phase travaux : Remise en suspension de matières, relargage de contaminants, risque de laitance de béton, risque de pollution accidentelle ;
 - En phase exploitation : augmentation du trafic des navires ;
 - Incidence faible
 - Nature et qualité des sédiments : Remise en suspension des sédiments pendant travaux d'extension du quai.

Enjeux Environnementaux

- Principales mesures ERC et de suivi retenues :
 - Mesure d'évitement :
 - Positionnement de la zone d'immersion des sédiments en fonction des enjeux (sites Natura 2000, ZNIEFF, moulières de Barfleur,...)
 - Mesures de réduction :
 - Barrage anti MES
 - Impact acoustique sur mammifères marins (zone d'exclusion acoustique, surveillance visuelle, démarrage progressif des travaux bruyant)
 - Mesures de suivi :
 - Qualité de l'eau (turbidité, microbiologie)
 - Fonds de la zone d'immersion (vidéo, échantillonnage)
 - Qualité des sédiments de dragage (analyses physico-chimiques)



Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase travaux

Pendant toute la durée des travaux :

- Les différents postes à quai du port de Cherbourg seront accessibles.
- La navigation commerciale sera prioritaire.
- Les entreprises devront se conformer, pour la navigation et le stationnement de leurs engins, à toutes les prescriptions qui lui seront imposées par la capitainerie et aux ordres donnés en ce qui concerne l'éclairage et le balisage des engins. Les engins nautiques devront assurer une veille radio (VHF). De jour, comme de nuit ils seront balisés conformément à la réglementation.
- Un balisage du chantier sera mis en place. Il sera défini lors d'une commission nautique locale à réunir pendant la période de préparation de chantier.
- Une information préalable aux usagers du port sera faite par avis aux navigateurs pour donner l'emprise des travaux, le mode de réalisation et les dates d'intervention.
- Le balisage existant du port ne sera pas impacté en phase travaux. Notamment, la bouée bâbord d'accès à la petite rade sera maintenue en place ; les alignements d'entrée au 119,3° et 212° seront toujours visibles.

Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase travaux

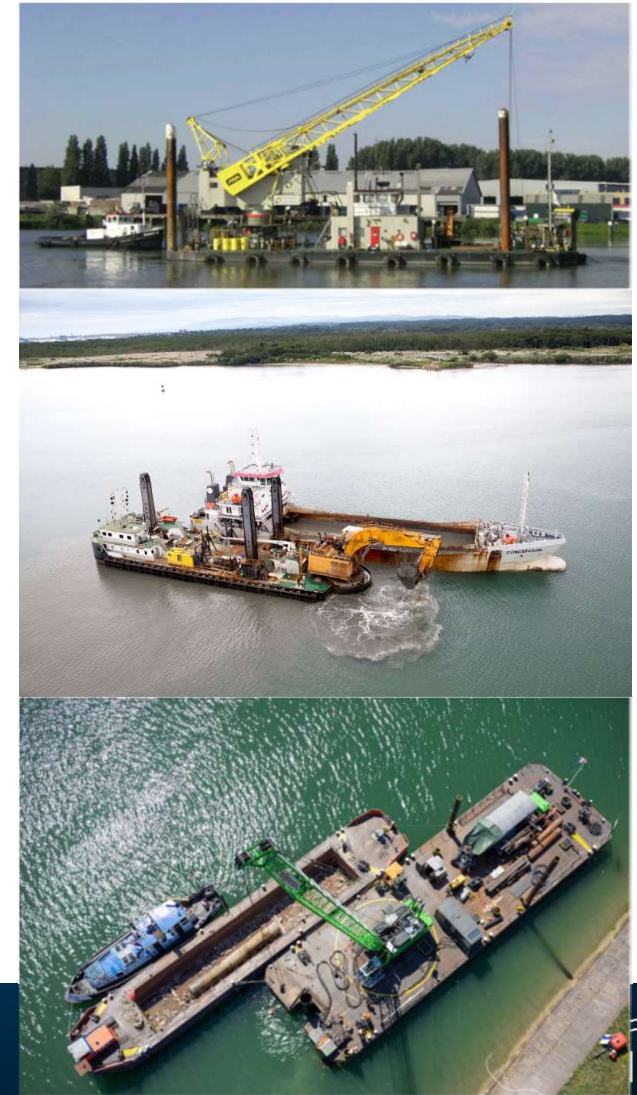
Essentiellement lié à la création de la nouvelle digue, aux opérations de dragage et de réalisation de la banquette en granulats :

- digue réalisée pour partie par voie terrestre depuis les terre-pleins existants et pour partie par voie maritime à l'aide d'une grue sur ponton notamment pour la dépose/pose des enrochements ;
- dragages réalisés à l'aide d'un ponton deeper et de chalands : 2 rotations par jour vers la zone de clapage (24h/24 et 7j/7) ;
- banquette réalisée à l'aide de matériaux granulaires approvisionnés par des chalands chargés depuis un quai du port.

=> Un balisage de chantier sera mis en place.

Prise en compte du risque d'engins de guerre non explosés (UXO) :

- un certificat de dépollution couvre la zone de dragage/déroctage
- l'entreprise réalisera un diagnostic et le cas échéant, une dépollution pour les zones situées dans l'emprise de la nouvelle digue (fonction du phasage et du design qui sera retenu).
- une procédure sera mise en place avec les autorités compétentes en phase de préparation de chantier en cas de découverte fortuite.

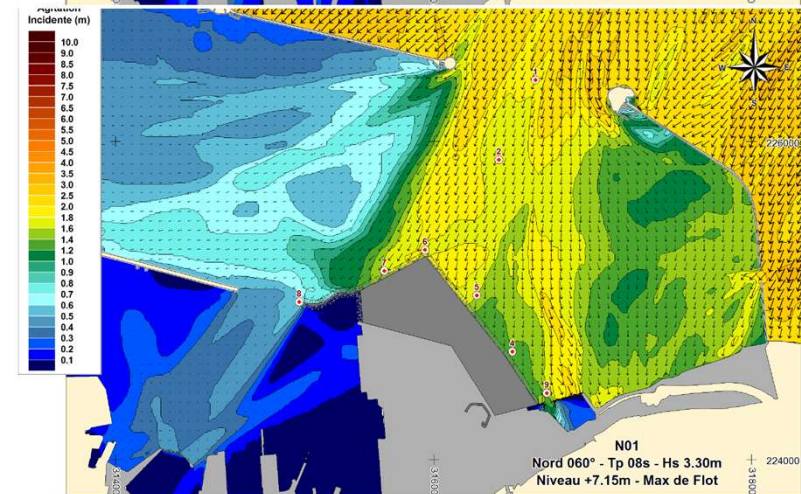
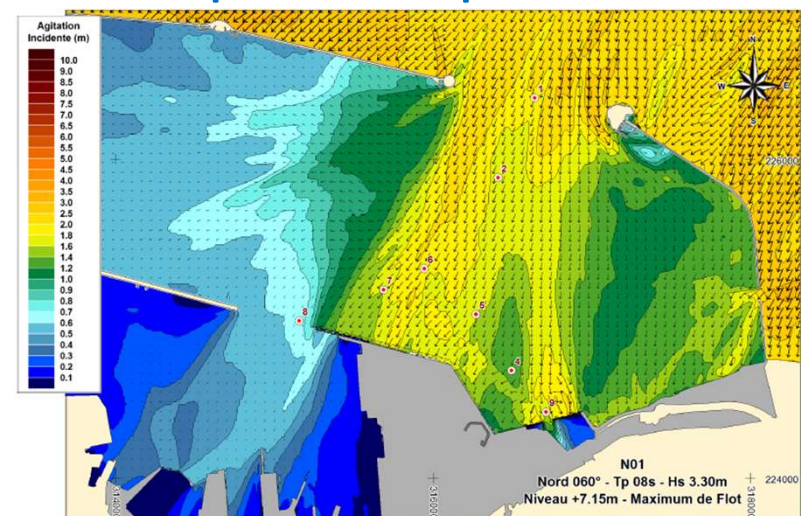
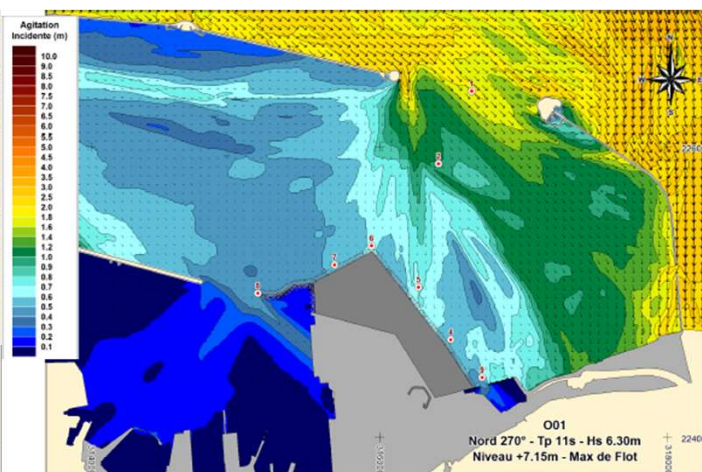
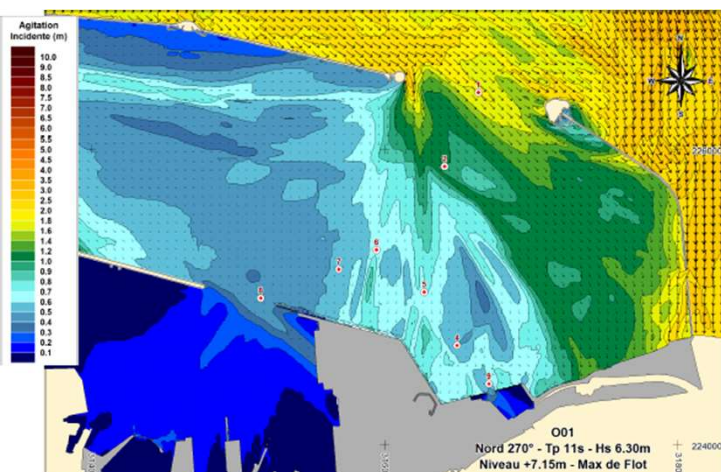


Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase exploitation

Courantologie et agitation :

Les modélisations numériques ont montré que :

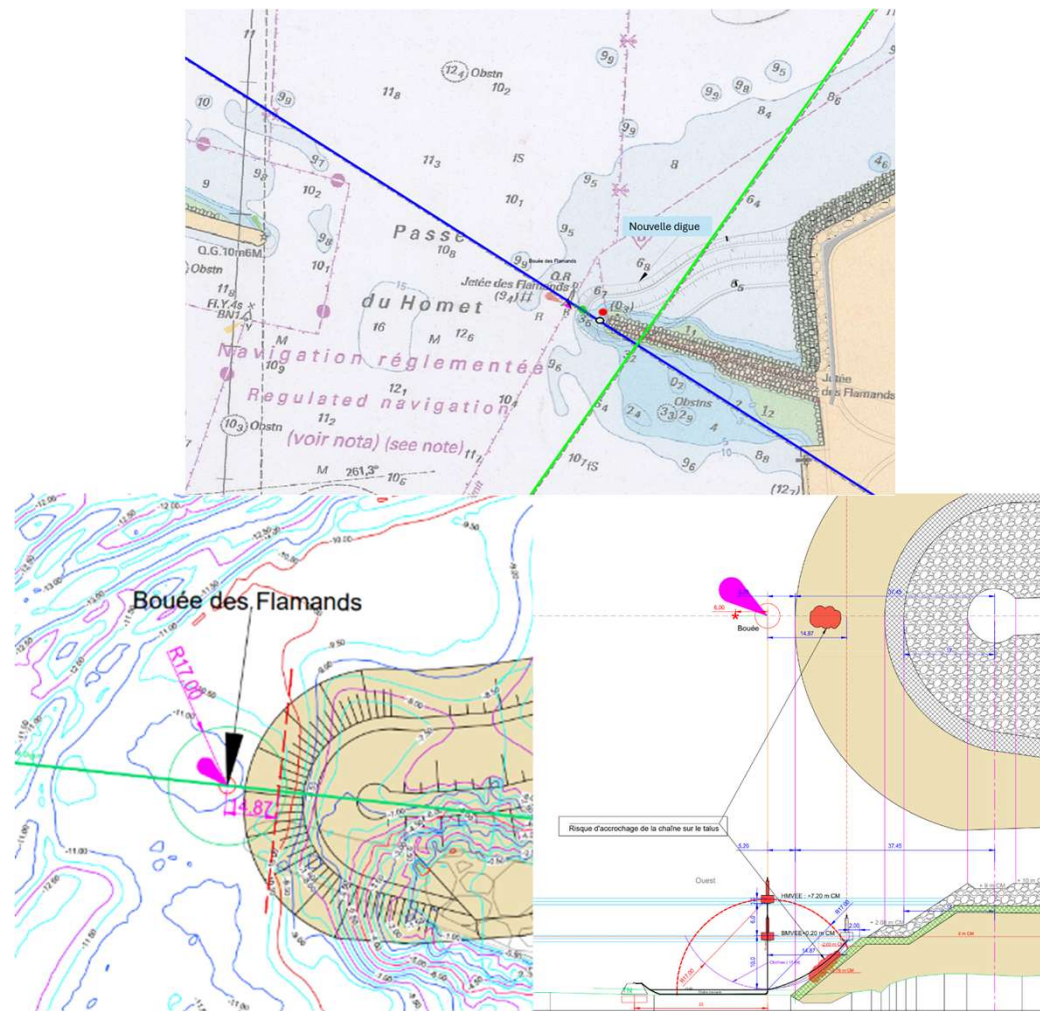
- Pour les courants, les accélérations ou ralentissements sont faibles et demeurent très localisés au droit de l'ouvrage nouvellement créé ; pas de modification autrement.
- Pour l'agitation et la houle, la protection de la Petite Rade n'est pas dégradée par le déplacement de la digue. Au contraire, la nouvelle digue étant insubmersible sur la totalité de son linéaire, la protection de la petite rade sera nettement améliorée, notamment au poste 4 et dans la Darse Transatlantique. Les conditions d'approche des navires se présentant en Grande Rade et devant accoster aux postes ferries et aux autres postes à quai dans la petite rade ne seront pas dégradées, au contraire.



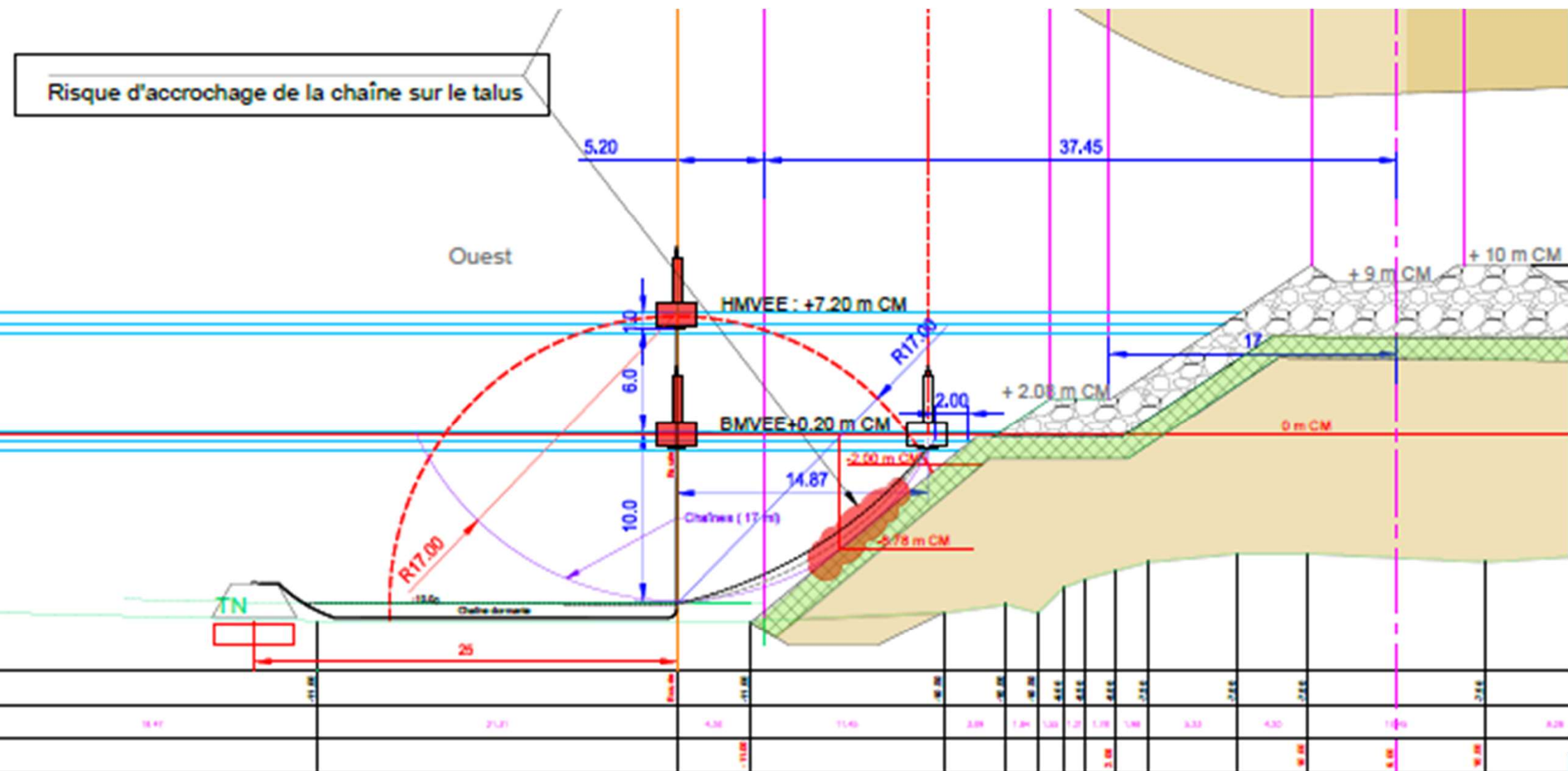
Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase exploitation

Balisage :

- L'alignement d'entrée au 212° sera toujours visible.
- Le feu au 119,3° qui se situe dans l'alignement de confort « mouillage d'entrée de la passe de l'ouest » pourra être déplacé. Actuellement situé au niveau de la clôture béton du terre-plein « charbon », il pourrait donc être repositionné sur la nouvelle digue en conservant l'alignement existant. Le mât sera adapté de manière à rester dans les mêmes conditions de visibilité.
- La bouée bâbord d'accès à la petite rade se situe à proximité immédiate du talus de la nouvelle digue. Cette nouvelle configuration pourra nécessiter de déplacer et/ou modifier cette balise pour en faciliter son entretien et éviter qu'elle ne s'échoue dans les enrochements de la digue à marée basse ; la chaîne dormante pourra être raccourcie ou l'établissement de signalisation maritime pourra être positionné à l'extrémité de la digue.



Risque d'accrochage de la chaîne sur le talus



Impacts sur la navigation et les usages du plan d'eau en phase exploitation

Trafic :

- Projet Eolien Britannique : 67 GBS à exporter à l'été 2029 (3 mois environ) via des barges :



- A partir de 2030, le quai sera principalement exploité pour d'autres projets de l'industrie des Energies Marines Renouvelables. Des navires équivalents à ceux qui fréquentent le quai Sud y accosteront. Aussi, une augmentation du trafic maritime dans le port de Cherbourg est attendue.

Les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées par les travaux seront transmises au SHOM pour la mise à jour de la documentation nautique. Il n'y aura pas de modification des limites du port civil (zone d'évitage, chenal).

Fin

Merci pour votre
attention !